

*Origine sociale des intendants de la Nouvelle-France **

par Jean-Claude DUBÉ **

L'histoire sociale, relativement jeune dans le concert des sciences historiques, se développe rapidement; je n'en veux pour preuve (et je ne retiens alors que l'école française) que le colloque tenu à Saint-Cloud en mai 1965 et dont les conférences et les discussions viennent de paraître aux P.U.F.¹ L'on a tenté, lors de cette rencontre, d'apprécier les résultats acquis et de définir les instruments de travail.

M'inspirant de ces méthodes et de ces travaux, j'ai voulu aborder un sujet qui intéresse à la fois l'histoire française et la canadienne : les intendants de la Nouvelle-France. Plusieurs historiens français de l'Ancien Régime se sont attachés ces dernières années à étudier les aspects sociaux de la fonction publique; je rappelle, entre autres, la grande étude de Roland Mousnier sur la vénalité des offices et ses recherches sur les maîtres des Requêtes², celles de François Bluche sur les magistrats parisiens du XVIII^e siècle³ et celles de Jean-Paul Charmeil sur les trésoriers de France pendant la Fronde⁴. Il existe encore peu de choses sur les fonctionnaires français qui vinrent au Canada.

Je me propose dans ce bref exposé de présenter ce qu'il est possible de connaître dans l'état actuel de la documentation et des travaux, sur le statut social des quinze intendants qui furent nommés au Canada entre 1663 et 1760.

Déterminer le statut social de quelqu'un, c'est à mon sens se poser les cinq questions suivantes :

* Communication présentée au Congrès des Sociétés savantes, Université Carleton, Ottawa, le 8 juin 1967.

** Jean-Claude Dubé, o.m.i., est professeur adjoint au Département d'Histoire de l'Université d'Ottawa.

¹ *L'Histoire sociale, sources et méthodes*, Paris, P.U.F., 1967.

² R. MOUSNIER, *Lettres et mémoires adressés au Chancelier Séguier (1633-1649)*, Paris, P.U.F., 1964, 2 vols; IDEM, *La vénalité des offices*, Rouen, Maugard, 1945.

³ F. BLUCHE, *Les magistrats du parlement de Paris au XVIII^e siècle (1715-1771)*, Paris, Les Belles Lettres, 1960; IDEM, *Les magistrats du Grand Conseil au XVIII^e siècle, 1690-1791*, Paris, Les Belles Lettres, 1966; IDEM, *Les magistrats de la Cour des monnaies de Paris au XVIII^e siècle, 1715-1790*, Paris, Les Belles Lettres, 1966.

⁴ J. P. CHARMEIL, *Les trésoriers de France à l'époque de la Fronde*, Paris, Picard, 1964.

1° Quelle est l'évolution sociale de sa famille ? A quelle classe, ou mieux, à quel groupe social appartient-elle ? Depuis quand en fait-elle partie ? Quelles sont les professions successives qu'elle a occupées ? Quand a-t-elle été anoblie ? Comment s'est opéré ce changement ? Quelles alliances importantes a-t-elle contractées ?

2° Quelle sorte de mariage a-t-il fait ? Est-ce dans une classe plus élevée ou le contraire ? Les alliances contractées alors sont-elles intéressantes ? Ont-elles influencé le cours de sa carrière ? Les sommes impliquées, dot, biens mis dans la communauté, sont-elles importantes ?

3° Quelles ont été l'éducation et la carrière du personnage — dans le cas qui nous intéresse : avant et après l'intendance. La carrière marque-t-elle un avancement, comparée à celle du père, ouvre-t-elle une direction nouvelle pour la famille ?

4° Est-il possible de déterminer sa fortune ? Non seulement le montant, mais surtout la nature des biens et des revenus ; sont-ce des biens immobiliers, des rentes de toutes sortes ou bien le commerce, la banque, les finances royales ?

5° Quel a été le style de vie de notre homme ? Quel emploi a-t-il fait de son argent ? — Son hôtel et sa décoration, son mobilier, son équipage, ses vêtements. Vit-il en seigneur ou en bourgeois ? Vit-il « noblement », comme on disait alors ? Peut-on connaître ses goûts, goûts artistiques, tendances intellectuelles et religieuses ?

Il n'est pas possible de répondre à toutes ces questions, non seulement parce qu'il y faudrait beaucoup de temps, mais surtout parce que les sources qui nous permettent d'y répondre ne sont pas encore toutes découvertes ou n'ont pas encore été exploitées.

Les renseignements dont je me sers aujourd'hui proviennent principalement du Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale, de diverses séries des Archives nationales de Paris, surtout du Minutier central, et de divers dépôts d'archives départementales. J'ai aussi consulté diverses études spéciales que je signalerai en temps et lieu. Si nous avions des monographies de préparées sur chacun de ces 15 personnages, le travail serait beaucoup simplifié ; mais nous n'en sommes pas encore là.

Nous allons étudier quelques cas particuliers qui serviront de types, et nous essayerons de dégager, quand ce sera possible, — des caractères communs. Nous procéderons chronologiquement, considérant d'abord les

intendants du XVII^e siècle, puis ceux du XVIII^e siècle; la division étant peut-être moins arbitraire qu'il ne paraît à première vue.

Louis Robert, le premier intendant à recevoir une commission pour la Nouvelle-France, mais qui ne vint pas occuper son poste, appartenait à une famille de juristes⁵. Au XVI^e siècle on en trouve deux docteurs en droit, régents en l'Université d'Orléans; ils sont de plus conseillers dans des cours locales. Les Robert auraient été anoblis en 1421⁶. Anne Robert, lui aussi docteur en droit, est qualifié dans les documents de « célèbre avocat au Parlement de Paris »; un de ses frères épouse une Phélypeaux. Cette famille, dont les branches de Pontchartrain et de la Vrillière sont les plus célèbres, a fourni à la France 9 secrétaires d'État au XVII^e siècle et dans la première moitié du XVIII^e siècle. On voit donc l'ascension de la famille Robert : elle passe de la Province à Paris, elle entre dans des cours souveraines, elle s'allie à une influente famille, qui monte, elle aussi. A la génération suivante elle s'allie à des conseillers des cours souveraines. La mère de Louis, l'intendant nommé, est fille et petite-fille d'avocats au Parlement de Paris. Avec Nicolas, son père, on semble s'orienter vers les finances; celui-ci est commis de l'Épargne, un de ses beaux-frères est maître des Comptes. Louis finira lui-même sa carrière comme président à la Chambre des Comptes. Il s'était d'ailleurs marié dans ce milieu en épousant la fille d'un conseiller en la Cour des Aides.

Sa carrière est intéressante pour nous en ce sens qu'elle ressemble à celle de Jean Talon. Il sert sous Le Tellier, comme commis peut-être ou comme commissaire, ensuite sous Brochu, intendant d'armée, puis devient lui-même intendant d'armée. Il recevra par la suite des commissions d'intendant de places frontières, Dunkerque, puis Utrecht (après la prise de cette place par les troupes françaises en 1672). Il achète en 1679 la charge de président de la Chambre des Comptes, qui devait valoir dans les 300.000 livres. La charge de président d'une cour souveraine était d'ailleurs revêtue d'un très grand prestige.

Nous n'avons présentement que peu d'indications précises sur sa fortune — il se plaint en 1669 de n'avoir que 600 livres par mois pour ses

⁵ BN, Mss, Dossiers bleus, 569.

⁶ F. BLUCHE, *Les magistrats du Parlement de Paris...*, p. 93.

appointements de l'armée du prince de Condé. Comme il mène gros train, à ce qu'il semble, il n'a jamais assez d'argent; mais en 1672 il hérite avec ses frères, de son oncle, maître des Comptes, homme « fort riche », à ce qu'on dit.

L'histoire sociale, comme l'histoire littéraire, a retenu le nom de notre premier intendant. Dans le « magistrat joueur » des *Caractères* de la Bruyère⁷, les contemporains ont reconnu notre Robert⁸. Et voici d'ailleurs ce qu'en dit Saint-Simon : « homme d'esprit, capable et d'honneur, mais qui aime tant son plaisir que M. Louvois n'en put rien faire, c'était le plus gros et le plus noble joueur du monde et l'homme de sa sorte le plus mêlé avec la meilleure compagnie ». Son hôtel de Paris était une maison de jeu, aux dires de la duchesse de Montpensier. Naturellement, il possédait son château dans les environs de la ville⁹. Les plans du Château de la Fortelle, « un des plus beaux et des plus agréables de la Brie », existent encore dans les archives de Seine-et-Marne¹⁰.

Personnage haut en couleur et qui, vraisemblablement, n'aurait pas trouvé grand attrait dans une ville comme Québec, si éloignée de la cour et de la « meilleure compagnie ». Cet éloignement est peut-être d'ailleurs la raison de son refus de venir servir au Canada. Donc, une famille de robins anoblis, dont nous avons constaté l'ascension sociale, et qui atteint sous Louis XIV aux plus hautes fonctions de la magistrature parisienne.

Je n'insisterai pas sur Talon — l'article de M. Vachon dans le *Dictionnaire biographique du Canada* comporte de nombreuses indications sur lui — me contentant d'apporter certaines précisions pertinentes à notre sujet.

La famille n'apparaît pas au XVI^e siècle d'un rang très élevé. L'arrière-grand-père de l'intendant aurait été marchand-laboureur¹¹, en même temps qu'il assumait une charge de magistrat dans une juridiction inférieure de la Picardie¹². Le grand-père est désigné « bourgeois de la Ville de Châlons ». Son père est avocat et bailli du Chapitre de Châlons

⁷ LA BRUYÈRE, *Œuvres complètes*, ed. J. Benda, Paris, La Pléiade, 1951, p. 206-207.

⁸ M. LANGE, *La Bruyère, critique des conditions et des institutions sociales*, Paris, Hachette, 1909, p. 121-122.

⁹ E. MIREAUX, *Une province française au temps du grand roi, la Brie*, Paris, Hachette, 1958, p. 271.

¹⁰ Arch. Dept. de S. et M., C 33.

¹¹ BN, Mss, Pièces originales, 2789.

¹² BN, Mss, Chérin, 192.

— il rend donc la justice dans le ressort de ce Chapitre. Ses oncles sont l'un receveur des décimes de Champagne, les autres respectivement contrôleur-général des mêmes décimes, receveur des hôpitaux, tous des postes de finances; les trois derniers, notaire, marchand, apothicaire à Châlons¹³. On ne voit en fin de compte aucun personnage important dans cette liste.

Avec les frères de l'intendant on entre dans l'administration militaire : intendance d'armée ou commissariat des guerres¹⁴. C'est aussi la carrière de Jean : commissaire des guerres et intendant de provinces-frontières¹⁵. Colbert aurait donc choisi pour ses deux premiers intendants, deux hommes spécialisés dans les postes d'administration militaire. Est-ce la guerre avec les Iroquois qui lui dicte ce choix ? C'est possible.

Notons une autre ressemblance entre les deux hommes : ils sont riches. Nous ne pouvons malheureusement encore évaluer la fortune de Robert avec précision. Celle de Talon nous est mieux connue. D'après son inventaire après décès, que le RAPQ vient de publier¹⁶, sa fortune montait à 600.000 livres au moins. Voici un aperçu de sa composition : deux charges de la cour (secrétaire ordinaire du Cabinet du Roy et premier valet de garde-robe du Roy) valant près de 400.000 livres; deux maisons à Paris, 34.000 livres; deux seigneuries dans le nord de la France, 60.000 livres; des prêts à des particuliers, plus de 80.000 livres; des rentes, 25.000 livres; pour le mobilier signalons la vaisselle d'argent, d'une valeur de 12.000 livres.

On peut donc parler d'ascension rapide de la famille Talon, et dans les charges et dans la richesse. Il faut remarquer d'autre part que la fortune de Jean Talon, comme celle de ses frères, est due en partie à son talent personnel, en partie à l'influence de ses cousins parisiens. La branche parisienne des Talon, émigrée dans la capitale dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, a connu le succès qu'on sait; ce sont de très célèbres et très influents avocats au Parlement de Paris et une des leurs a épousé un Phélypeaux¹⁷.

¹³ BN, Mss, Cabinet d'Hozier, 316.

¹⁴ BN, Mss, Chérin, 192.

¹⁵ AN, Minutier Central, Etude LVIII, Inventaire après décès, décembre 1694. Et Archives de la Guerre, Al, 144, F. 199.

¹⁶ *Rapport des Archives du Québec 1966, tome 44*, Québec, 1967, p. 49-112.

¹⁷ BN, Mss, Chérin, 192.

Un mot seulement sur Bouteroue, car nous en savons encore très peu à son sujet. Sa famille ne nous est pas connue avec certitude. Lui-même était conseiller à la Cour des Monnaies; c'était un érudit, il avait écrit un gros livre sur les anciennes monnaies de France¹⁸. Voilà tout ce que nous connaissons de sûr pour le moment. La seule remarque que je proposerais, c'est que l'attitude de Colbert semble changer concernant le choix des candidats pour l'intendance canadienne. Au lieu de spécialistes en administration militaire, il choisit des spécialistes en questions financières. C'est le cas pour Bouteroue, c'est aussi le cas pour son successeur, Jacques Duchesneau, qui était depuis plusieurs années trésorier de France à Tours.

Ce dernier nous est mieux connu. Si l'on en croit D'Hozier, l'anoblissement de la famille Duchesneau remonterait au moins au milieu du XV^e siècle¹⁹. Jean Duchesneau est chambellan de Charles VII. Il a épousé la fille du garde des Sceaux de France. Mais comme pour beaucoup de familles nobles, le XVI^e siècle est ruineux, c'est l'appauvrissement, la dégradation presque. Plusieurs Duchesneau meurent à la guerre. On retrouve un autre Jean Duchesneau, l'arrière-grand-père de notre intendant, lieutenant de robe courte en la prévôté de France. Il s'agit là d'une fonction de magistrature de peu d'importance.

Jacques, notre intendant, hérite de l'office de son père. Il est trésorier de France à Tours; c'est la fonction qu'il occupe quand on lui donne une commission pour Québec. Nous ne connaissons pas la carrière de Duchesneau après son retour en France; mais nous avons une précision sur l'un de ses fils: « il est chevalier, lieutenant de vaisseau du roi au port de Brest²⁰ ».

Nous aurons une idée de sa fortune en consultant son contrat de mariage²¹, daté du 27 novembre 1654. La future apporte dans la communauté 8.500 livres, le futur 5.000 livres. La dot est de 50.000 livres, dont 28.000 en argent comptant, et 22.000 pour une maison et ses dépendances. L'époux reçoit de sa mère 50.000 livres, i.e. le prix de son office de trésorier. C'est bien, c'est respectable, ce n'est pas une grosse fortune. De fait, au Canada, Duchesneau passe pour pauvre; « il n'avait

¹⁸ Claude BOUTEROUÉ, *Recherches curieuses des monnoyes de France depuis le commencement de la monarchie*, Paris, Impr. de E. Martin, 1666.

¹⁹ BN, Mss, Dossiers bleus, 182.

²⁰ Arch. Dept. de l'Indre, A, A3.

²¹ Arch. Dept. d'Indre-et-Loire, Minutes notariales, 27, XI, 1654, Etude Massonneau.

point de finance », note le supérieur de l'Hôtel-Dieu de Québec²². Ses affaires en France semblent ne pas être brillantes, si l'on en croit une remarque de Dudouyt : « Il serait à propos, écrit ce dernier, que M. du Chesneau ménageast sa dépense à Québec d'autant que le soin de ses affaires le demande icy; on a signé pour lui ces jours passés des lettres d'état. Ses gages de trésoriers auraient été saisis²³. »

Des recherches ultérieures nous permettront peut-être de tirer au clair la situation financière de celui qui tint tête à Frontenac de si nombreuses années et contribua à son rappel en 1682.

Le destin de Jacques de Meulles fut d'entrer dans une famille qui, en 1677, s'oriente vers la marine et les colonies. Son grand-père est maître de la chambre des comptes de Blois; son père, receveur général des finances à Orléans²⁴. Quant à Jacques, il est grand bailli d'Orléans. Le terme de grand bailli reste obscur pour moi. S'agit-il du chef de la noblesse de l'Orléanais, ce qui est peu probable, ou est-ce le chef du bailliage d'Orléans? Je ne sais. C'est, dans les deux cas, un titre honorifique avant tout. En 1674, il épouse Marie-Madeleine Bégon. La famille de son épouse est déjà apparentée à J.-B. Colbert. Or en 1677, ce dernier envoie Michel Bégon à Toulon pour y servir comme commis au trésorier de la marine. C'est là, pour reprendre l'expression d'Yvonne Bézard, « le coup de barre qui orientait vers la mer toute une dynastie ». De Meulles est lui aussi emporté dans cette vague, si l'on peut dire, qui l'amène en 1682 au poste d'intendant de Québec²⁵.

Nous avons une indication sur sa fortune par un contrat de vente du 20 avril 1712²⁶. M^{lle} Elisabeth de Meulles, veuve du comte de Vandeuil, maître de camp, vend à Catherine Guymont, pour le prix de 200.000 livres, la seigneurie de la Source et 4 maisons à Paris, qui lui appartiennent par le décès de ses père et mère, dont elle est l'unique héritière. Notons deux choses : la fortune assez considérable de l'intendant et le mariage de sa fille dans un milieu de noblesse de race.

La famille de Bochart de Champigny présente une ligne d'évolution semblable à celle des Duchesneau. Guillaume Bochart aurait été gentil-

²² Dom A. JAMET, éd., *Les Annales de l'Hôtel-Dieu*, Québec, 1939, p. 205-206.

²³ ASQ, Carton N, Lettre no 52, p. 8.

²⁴ BN, Mss, Dossiers Bleus, 447.

²⁵ Y. BÉZARD, *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV*, Paris, Albin Michel, 1932.

²⁶ AN, Minutier Central, Etude LXVII, 262, 20 avril 1712.

homme servant de Charles VII²⁷. Son fils Jean est conseiller au Parlement de Paris. L'anoblissement aurait eu lieu en 1466²⁸. La famille demeure dans la robe. C'est une de ces familles-types, étudiées par Roland Mousnier, qui ont donné à la France des dynasties de maîtres des Requêtes et d'intendants²⁹. Jean VII, le père de notre intendant, fut lui-même successivement intendant à Moulins, Limoges, Tours et Rouen. Nous en connaissons encore peu sur Jean VIII, qui vint ici en 1686. Sa carrière avant cette date nous est inconnue. A son retour en France, il fut intendant de marine au Hâvre-de-Grâce. En 1666, il avait épousé la fille d'un trésorier de France à Tours.

Avec François de Beauharnois, nous entrons dans le XVIII^e siècle. Une première constatation : la politique du gouvernement français se fixe : on choisit maintenant comme intendant un homme qui a été formé dans les bureaux de la marine, où il a pris le plus clair de son expérience. C'est le cas de François de Beauharnois, d'Antoine-Denis Raudot, de Michel Bégon, de Chazelles, de Hocquart et de Bigot. Les étapes de la formation sont les suivantes : on entre dans un bureau de la marine, comme écrivain ou comme commis ; puis on devient successivement écrivain principal, commissaire, contrôleur, intendant.

Nous n'allons pas, quoiqu'il y aurait grand intérêt à le faire, étudier chacune de ces familles-là ; contentons-nous de quelques remarques générales. Ces familles présentent à peu près toutes la même évolution : des charges de magistrature, elles passent, dans la deuxième moitié du XVII^e ou un peu plus tard, au service de la marine et des colonies ; et souvent pour y faire fortune.

Arrêtons-nous un instant, à titre d'exemple, à la famille Beauharnois qui intéresse le Canada à plus d'un titre. Elle nous fournit un exemple pour ainsi dire classique d'ascension sociale et en même temps de vocation coloniale. Pouvons-nous accepter la généalogie du Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale qui fait remonter la famille à la fin du XIV^e siècle ? Problème insoluble pour l'instant. Voyons en tout cas la ligne de mobilité sociale qu'on en peut tirer ; elle est vraisemblable³⁰.

²⁷ LA CHESNAYE, DESBOIS ET BADIER, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, Schlesinger, 1863-1876, 19 vols.

²⁸ F. BLUCHE, *op. cit.*, p. 93.

²⁹ R. MOUSNIER, *Lettres et mémoires*..., passim.

³⁰ BN, Mss, Pièces originales 242.

La famille est issue de la bourgeoisie ou de la paysannerie. Elle achète d'abord des terres, des seigneuries, puis à la fin du XV^e siècle, on la voit installée dans la haute magistrature, aux « requêtes de l'Hôtel ». On ne sait pas quand elle fut anoblie. A la fin du XVI^e, les Beauharnois prennent le titre d'écuyer, réservé aux gentilshommes les moins élevés dans l'ordre de la noblesse. Leurs alliances deviennent brillantes : ils entrent en relation avec les Lefebvre de Caumartin. Anne de Beauharnois épouse Paul Phélypeaux de Pontchartrain. François de Beauharnois joue un rôle important aux États-Généraux de 1614. Au milieu du XVII^e siècle, les Beauharnois prennent le titre de « chevalier », réservé en principe aux couches élevées de la noblesse. Au XVIII^e siècle, leurs terres seront érigées en marquisat. En 1640, on trouve un Guillaume de Beauharnois, capitaine de vaisseau, signe de l'orientation que prendra bientôt la famille. Nous ne connaissons rien du père de l'intendant, mais, avec ses fils, la vocation coloniale se précise. François est intendant au Canada, Élisabeth épouse Michel Bégon, aussi intendant à Québec. Charles de Beauharnois est gouverneur au Canada. Claude de Beauharnois, lui, est capitaine de vaisseau; son fils, François, est gouverneur de la Martinique; son petit-fils, Alexandre, épouse Joséphine Tascher de la Pagerie.

La famille Beauharnois était depuis de longues années au service de Sa Majesté. Au XVII^e siècle, elle était passée de la magistrature à la marine et aux colonies. Chez les Bégon, l'évolution est sensiblement identique. On peut faire la même remarque, quoiqu'un peu différemment, pour les Raudot et les Hocquart.

Pour ce qui est de la fortune de ces intendants, nos connaissances sont encore bien réduites. Notons cependant à propos de François de Beauharnois, cet intéressant extrait d'une lettre de Tremblay à M^{re} de Laval :

M. Beauharnois a perdu en trois mois son beau-père et sa belle-mère qui ont laissé à sa femme pour 200.000 livres de biens au milieu de Paris; à son retour [il est rappelé en 1705], il trouvera une maison toute meublée au milieu de Paris et son bien net de toute dette³¹.

Reste à étudier brièvement deux cas isolés, deux intendants qui, au XVIII^e siècle, ne répondent pas aux normes mentionnées plus haut.

³¹ ASQ, Lettres N, 123, p. 20.

Il s'agit d'abord d'Edme-Nicolas Robert, qui mourut subitement, encore en vue des côtes de France, dans le bateau qui l'amenait à Québec.

Son père, peut-être le frère ou le cousin de l'intendant Louis Robert plus haut étudié, est trésorier de la duchesse de Montpensier; il est riche : il donne à sa fille une dot de 100.000 livres³². Edme-Nicolas hérite d'une fortune considérable. Il aurait apporté avec lui au Canada plus de 150 ballots d'effets³³. C'est important; Dupuy, qui n'était pas pauvre, n'en apportait qu'une soixantaine. Sa carrière s'est déroulée toute à Paris. Il a été 8 ans substitut du procureur-général du Parlement, et 19 ans conseiller au Grand Conseil. Son fils sera maître ordinaire en la Chambre des Comptes.

La carrière de cet intendant ressemble à celle des intendants des provinces françaises, tout comme celle de Claude-Thomas Dupuy, qu'on verra dans un instant. Peut-être le gouvernement français avait-il eu l'idée un moment de considérer le Canada comme une province française ordinaire. Si tel est le cas, l'échec de Dupuy l'en dissuada pour toujours.

Le deuxième cas, c'est donc celui de Claude-Thomas Dupuy qui arriva au Canada en 1726 pour en repartir en 1728³⁴. Insistons d'abord un moment sur la singularité du cas Dupuy. Dupuy est le seul maître des Requêtes à venir au Canada comme intendant. Le maître des Requêtes est un important personnage; c'est lui qui prépare les rapports présentés aux divers conseils du roi; mais il y a surtout que le poste prépare presque automatiquement à une intendance ou au Conseil du roi, parfois à plus haut encore. Il est donc le seul des intendants canadiens à avoir eu une formation en tous points semblable à celle dont bénéficiaient les intendants des provinces françaises.

Dupuy est d'autre part une sorte de parvenu : on constate chez lui le passage brusque de la bourgeoisie à la haute magistrature, ce qui se fait d'ordinaire dans 3 générations. Son père est marchand papetier, bourgeois de Paris. Cette constatation est très importante. Comparons par exemple son attitude à celle de Beauharnois, qui est gouverneur en même temps que lui. Pour celui-ci, le service du roi est quelque chose de normal; il n'en parle jamais. Dupuy, pour sa part, revient constam-

³² BN, Mss, Chérin, 173.

³³ *B.R.H.*, IX, p. 53-55.

³⁴ Pour tout ce qui regarde Claude-Thomas Dupuy, je renvoie à ma thèse, qui paraîtra sous peu.

ment sur ce sujet. Il explique à tout propos qu'il a passé tant d'années au service du roi. Il fait sentir à tout le monde que le service du roi s'identifie à ses propres idées, à ses décisions. La rigidité dont il fit preuve dans ce qu'il croyait être le droit inaliénable de Sa Majesté lui fut d'ailleurs fatale.

La famille est originaire d'Auvergne. Jacques Dupuy est marchand à Ambert à la fin du XVI^e siècle. Son fils Étienne est aussi marchand bourgeois, il acquiert la charge de greffier au bailliage de la ville d'Ambert. Après lui, la famille se divise en diverses branches; celle qui demeure à Ambert s'enrichit dans la fabrication du papier, acquiert des seigneuries et des terres, achète en 1737 une charge anoblissante.

Celle de Paris, qui s'éteint avec notre intendant, s'enrichit dans le commerce. Claude Dupuy, père de Claude-Thomas, est marchand bourgeois de Paris. Il se marie dans une famille de marchands bourgeois, mais qui est en train de s'élever d'un échelon dans la hiérarchie sociale. Charles Aubry, beau-frère de Claude Dupuy, est avocat au Parlement. Jacques-Charles Aubry, fils de ce dernier, est l'un des plus célèbres avocats parisiens du XVIII^e siècle.

Claude Dupuy place son argent dans des maisons à Paris, dans des rentes, dans des prêts à des particuliers, et enfin dans des offices qu'il achète successivement pour son fils.

Il veut pour ce dernier une situation de robin. Claude-Thomas étudie au collège de Presles-Beauvais, puis à la Faculté de Droit de Paris. Après de bonnes études, la voie de la magistrature lui est ouverte. On le trouve successivement avocat au Parlement, conseiller au Chatelet, avocat-général au Grand Conseil, puis maître des Requêtes. C'est la carrière classique d'un intendant de province. En 1725, il sollicite et obtient la commission d'intendant de la Nouvelle-France. Sa carrière se termine en 1728 par une disgrâce retentissante.

Il se marie plutôt tardivement à l'âge de 46 ans, un an avant d'être promu intendant. La veuve qu'il épouse est issue d'une famille de robins; elle avait épousé en premières noces Jacques Prévost, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, qui était oncle de Charles Nicolas Leclerc de Lesseville, intendant d'Auch.

Le contrat de mariage est des plus intéressants, car il nous donne la fortune des deux conjoints : celle de Dupuy est de l'ordre de 185.000:

85.000 livres pour des maisons à Paris; 100.000 livres en effets mobiliers : des rentes, des meubles meublants, des effets personnels dont nous reparlerons. Celle de Madame Dupuy est d'environ 140.000 livres.

Comment Claude-Thomas Dupuy vivait-il ? Cela aussi, il nous est possible de le déterminer. Le logis de son père, rue Saint-Jacques, est sobrement meublé. On y respire l'aisance, mais on n'y voit aucun luxe. Pour le fils, le style est bien différent. Les 50 et quelques ballots apportés à Québec contenaient de beaux meubles. L'intendant avait apporté un tableau de famille peint 2 ans auparavant par Largillière, le peintre de la haute société de l'époque. A Québec, il mène gros train puisqu'en deux ans il contracte pour 65.000 livres de dettes. Il a beaucoup moins de talent que son père pour les finances, semble-t-il. Il meurt très pauvre. L'inventaire de ses biens à l'automne de 1738 se monte à moins de 100 livres.

Son vrai talent était ailleurs. L'inventaire de ses biens saisis à Québec nous révèle deux choses remarquables, une bibliothèque de plus de 1000 volumes et un cabinet de physique très bien monté. Un examen critique de ces deux éléments nous permet de conclure que Dupuy possédait une vaste culture qui englobait aussi bien l'étude de la Bible que la culture musicale, et qui allait de la science juridique à l'expérimentation en mécanique, Dupuy est bien à cet égard un digne représentant de son époque, de ce XVIII^e siècle où l'on voit la curiosité pour les sciences se développer, où l'on voit l'abbé Nollet attirer robins, nobles et clercs à ses fameuses expériences de physique.

Cet homme savant, qui fait figure de parvenu, qui passe directement de la bourgeoisie à la haute magistrature, n'a pas réussi dans son intendance canadienne, par manque de souplesse, par excès de suffisance. Il est permis de croire qu'une plus longue tradition familiale au service du roi lui eût donné une meilleure compréhension des hommes et des situations, l'eût rendu plus souple, et que des postes subalternes dans la marine l'eussent mieux préparé à sa tâche que son passage dans les cours souveraines de Paris.

Reprenons brièvement, en guise de conclusion, les questions que nous nous étions posées en commençant; sans avoir tous les éléments de

solution, puisque nous en sommes au début de cette recherche, nous pouvons déjà esquisser une rapide synthèse.

À quel groupe social appartenaient les familles d'où sont issus les intendants ? Sur cette question, aucune hésitation possible : à la robe — à une seule exception près (les Dupuy, dont nous venons de parler). On est dans la magistrature (finances et justice) depuis au moins trois générations et même dans certains cas depuis six ou sept. Quand notre enquête aura été poussée plus loin, il nous sera peut-être possible de déterminer, comme pour Dupuy, la date exacte de leur passage de la « marchandise » ou de la « bourgeoisie » dans la robe. Nous connaissons la date précise de l'anoblissement de deux familles : 1421, pour les Robert, 1466 pour les Bochart; celui des Duchesneau et des Hocquart semble remonter au XV^e siècle, des Beauharnois au XVI^e siècle. Nous ne savons rien sur les autres.

Un autre fait est très clair : la plupart de ces familles (8 sur 14) sont liées à de très grandes familles de robins, celles que Sagnac appelait la « noblesse des hautes fonctions du gouvernement », les Phélypeaux, Colbert, Lefebvre de Caumartin, Fleuriau de Morville et Puitsieux (François Bigot est apparenté aux deux dernières). Il s'agit même dans certains cas de clientèles : les Bégon et de Meulles vis-à-vis de Colbert, par exemple, et les Beauharnois vis-à-vis des Pontchartrain. Certaines familles sont très liées entre elles : les Bégon, les de Meulles, les Beauharnois. Trois autres intendants, Bouteroue, E. N. Robert, Dupuy sont liés aux Leclerc de Lesseville, robins très en vue du temps du Louis XIV, qui ont fourni à la monarchie des maîtres des Requêtes et des intendants. Enfin dans les trois cas qui restent (Duchesneau, Bochart, Chazelles) nous n'avons encore rencontré aucun lien comparable à ceux dont nous venons de parler.

Il est difficile de parler de corps social en tant que tel pour les intendants canadiens, mais ils viennent tous d'un milieu qui a une cohésion certaine; c'est une manifestation nouvelle de ce milieu de robins parisiens, décrit par M. François Bluche, « où parenté et alliances relient étroitement la plupart des familles ». Et d'ailleurs il n'est pas sans importance de noter que l'intendance canadienne est un fait parisien : plus de la moitié des intendants étaient des parisiens, et les autres, sauf trois, avaient des propriétés à Paris.

Concernant le mariage des intendants nous sommes moins bien renseignés. Deux d'entre eux ne se marièrent pas, Talon et Bigot. De deux autres, A. D. Raudot et Chazelles, nous ne savons pas s'ils étaient mariés. De Bouteroue nous savons qu'il était marié, rien de plus. Les épouses dont nous connaissons l'origine sociale (huit) viennent du même milieu que leurs maris, la magistrature, à une exception près : Hocquart épouse, à son retour en France, la fille de Claude de La Lande, comte de Calan, « doyen de la noblesse de Bretagne ». Quant à Beauharnois, il avait épousé Anne des Grés dont les parents étaient assez fortunés, nous n'avons aucune autre indication sur son mariage.

Nous connaissons le montant de trois dots, respectivement 50.000, 40.000 et 80.000 livres, ce qui correspond en gros à ce qu'on trouve dans le milieu des maîtres des Requêtes et des intendants étudiés par R. Mousnier.

Sur l'éducation des intendants, encore peu de renseignements. Talon passe pour avoir fréquenté le collège de Clermont. Dupuy a été élève au Collège de Presles-Beauvais — j'ai retrouvé dans les minutes notariales, ses positions de thèses de 1696. Dupuy a fréquenté la Faculté de Droit où il a été condisciple d'Antoine-Denis Raudot. Nous ne savons rien d'autre.

Quant à la carrière antérieure à l'intendance canadienne, nous avons déjà noté ce qui en était, inutile d'y revenir. Mais il est intéressant de faire remarquer que, à la suite de leur séjour au Canada, les intendants continuent à travailler pour la marine, soit comme intendant de port ou commissaire — c'est la règle pour tout le XVIII^e siècle; ce qui nous incite une fois de plus à croire que dans la pensée du gouvernement français l'intendant de la Nouvelle-France n'est pas tout à fait au même niveau que l'intendant d'une province française, mais un simple fonctionnaire de la marine, d'une importance toute relative.

Nous sommes encore mal informés sur la fortune de nos intendants. Nous connaissons avec précision le statut financier de deux d'entre eux seulement. La fortune de Talon, selon son inventaire après décès, était d'environ 630,000 livres, ainsi distribuées : deux charges à la cour (64%), des terres (9%), des maisons (6%), des rentes (4%), des prêts d'argent (13%) et des meubles (4% — meubles meublants et vaisselle d'argent). Celle de Dupuy, au moment où il est maître des Requêtes, en 1721, est de l'ordre de 420,000 livres, dont la charge (50%), des maisons (20%),

des rentes (25%) et les meubles (5%). Quant à celle de Bigot, acquise dans la colonie par des moyens frauduleux, elle se serait montée à 2.100.000 livres mais nous n'en connaissons pas la composition avec certitude. Par contre, pour huit de nos intendants nous ne possédons aucun renseignement concernant l'état de leur fortune. Pour les quatre autres, nous avons quelques bribes : Louis Robert possède une charge de président de la Chambre des Comptes, qui valait dans les 300.000 livres, on comptait dans ses possessions une terre en Brie, sur laquelle s'élevait un château qui passait pour joli. Nous savons que Duchesneau avait payé sa charge de trésorier de France 50.000 livres. Les terres et maisons que de Meulles possédait étaient évaluées à 200.000 livres. Nous n'en savons pas plus. Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions d'ensemble. Les quelques renseignements individuels que nous possédons semblent cependant indiquer qu'ils sont des gens aisés et se situent dans la moyenne inférieure des grands magistrats parisiens (selon les estimations de M. François Bluche).

Resterait un dernier point à étudier, le style de vie : assez peu de matériel encore là-dessus. Ce que nous savons concernant le mobilier ou la décoration des intérieurs (renseignements sur trois) nous révèle un milieu de grands bourgeois. Louis Robert, menait, sur ses possessions briardes un train de grand seigneur parisien. Nous avons des indications sur le train de vie général de sept de nos intendants (dépenses, réputation dans la colonie) : il est grand, sauf dans deux cas, celui de Hocquart et de Duchesneau. Le premier ne dépense pas beaucoup, le deuxième passe pour pauvre dans la colonie.

Concernant la vie intellectuelle, les trois intendants sur lesquels nous savons quelque chose étaient des gens fort instruits : Bouteroue était un érudit, Dupuy un physicien, E.-N. Robert possédait une importante bibliothèque. Quant aux tendances religieuses, deux indications : Beauharnois avait la réputation d'être du parti janséniste, Dupuy était influencé par le jansénisme.

L'on aura noté tout au long de cet exposé combien notre connaissance des intendants de la Nouvelle-France est encore bien pauvre. Il nous manque de nombreux renseignements; avec de la patience et un peu de chance, on finira par trouver leurs notaires, par dénicher quelque fonds inexploré des archives françaises, des fonds privés par exemple.

Il faudrait poursuivre l'étude pour nos gouverneurs, pour les autres officiers, pour les membres du clergé.

Toutes ces indications nous permettront de comprendre mieux les hommes publics du régime français. La connaissance de leur milieu social, de leur formation, de leur carrière et de leur fortune aidera à mieux expliquer leur comportement et à cerner encore de plus près la réalité historique de ce régime français sur lequel, malgré la volumineuse littérature qu'il a suscitée, il nous reste tant à découvrir.